



DECISION N° **18250330** MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC du **07 JUL 2025**
Portant ouverture du concours d'entrée en **Première Année de l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de l'Université de Bamenda (ENSPB)**, et fixant le nombre de places disponibles, au titre de l'année académique 2025/2026.

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,

- Vu la constitution;
Vu la loi n° 2023/007 du 25 Juin 2023 portant orientation de l'enseignement supérieur au Cameroun ;
Vu le décret n° 93/026 du 19 Janvier 1993 portant création des Universités;
Vu le décret n° 2005/342 du 10 Septembre 2005 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 93/027 du 19 Janvier 1993 fixant les dispositions communes aux Universités;
Vu le décret n° 2010/371 du 14 Décembre 2010 portant création de l'Université de Bamenda;
Vu le décret n° 2011/045 du 08 Mars 2011 portant organisation de l'Université de Bamenda;
Vu le décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du gouvernement;
Vu le décret n° 2012/433 du 01 Octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur;
Vu le décret n° 2015/541 du 27 Novembre 2017 portant nomination du Vice-Chancellor de l'Université de Bamenda;
Vu le décret n° 2017/581 du 24 Novembre 2017 portant organisation administrative et académique de l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de l'Université de Bamenda;
Vu le décret n° 2017/582 du 24 Novembre 2017 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2011/45 du 8 Mars 2011 portant organisation de l'Université de Bamenda ;
Vu le décret n° 2018/190 du 02 Mars 2018 complétant certaines dispositions du décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du gouvernement;
Vu le décret n° 2018/191 du 02 Mars 2018 portant remaniement ministériel;
Vu La Décision n° 18250145/MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC du 07 Avril 2025 fixant le calendrier des concours d'entrée dans les Établissements des Universités d'État du Cameroun et Ecoles sous tutelle académique du MINESUP, au titre de l'année académique 2025/2026.

Sur proposition du Vice-Chancellor de l'Université de Bamenda ;

DECIDE:

Article 1: Un concours d'entrée pour 500 étudiants est ouvert en première année d'études du Cycle des Ingénieurs de Travaux (B.Eng), et subséquemment du Cycle des Ingénieurs de Conception (M.Eng) de l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de l'Université de Bamenda pour l'année académique 2025/2026 dans les filières et programmes suivants:

N/S	Filières	Programmes	Nombre de Places
1	Génie Chimique et Biologique	Biotechnologie et Génie des Procédés Alimentaires	50
		Génie Chimique et Procédé Industriel	30
2	Génie Civil et Architecture	Génie Civil	70
		Architecture (Nouveau !)	30
3	Génie Informatique	Génie Informatique	100
		Génie Météorologie	15
4	Génie Electrique et Electronique	Génie Electrique Et Electronique	50
		Génie Biomédical et Maintenance des Équipements Biomédicaux	50
5	Génie Mécanique Et Industriel	Génie Mécanique	50
6	Génie Minier et Minéral	Génie Minier et Minéral	30
7	Génie Pétrolier	Génie Pétrolier	25
	TOTAL		500

Article 2: Le concours d'entrée est ouvert aux candidats des deux sexes, Camerounais et étrangers (*les candidats étrangers paieront des frais supérieurs sauf dispositions contraires ; bien vouloir visiter notre site internet à l'adresse www.nahpi.cm pour plus d'informations*). Les candidats au concours doivent remplir les critères généraux suivants :

- a) Le General Certificate of Education (GCE) Ordinary Level ayant obtenu la moyenne dans les matières scientifiques (y compris les **mathématiques**), langue Anglaise ou un test d'Aptitude en langue Anglaise et le General Certificate of Education (GCE) Advanced Level en au moins **deux matières scientifiques**, sauf pour les filières Architecture, Génie Informatique, et Génie Météorologie où les candidats de la ayant obtenus le GCE A4 avec une note A ou B en A/L Mathématiques et d'autres matières sont qualifiés à concourir. Une Moyenne en Mathématiques est requise au GCE Advanced Level ou au Baccalauréat pour les candidats ayant obtenu le GCE Ordinary Level ou le Probatoire sans moyenne en mathématiques.
- b) Le Technical GCE Ordinary Level ayant obtenu la **moyenne en mathématiques** et en langue Anglaise ou ayant réussi un test d'Aptitude en langue Anglaise, et le Technical GCE Advanced Level ayant obtenu la moyenne en au moins **deux matières professionnelles pertinentes**. Une Moyenne en mathématiques est requise au Technical GCE Advanced Level pour les candidats ayant obtenu le Technical GCE Ordinary Level sans moyenne en mathématiques.
- c) Le Probatoire C, D, E, F1, F2, F3, F4, MISE ou TIC; avec la **moyenne en mathématiques** et en langue Anglaise ou un test d'aptitude en langue Anglaise, et par conséquent, un Baccalauréat avec la moyenne en au moins **deux matières scientifiques**. Une Moyenne en mathématiques au baccalauréat est requise pour les candidats n'ayant pas obtenu la moyenne en mathématiques au probatoire.
- d) Tout autre diplôme équivalent reconnu par le Ministère de l'Enseignement Supérieur.

Article 3: La procédure d'inscription au concours et les délais sont les suivants :

- a) Un reçu contre paiement de vingt mille (20 000) FCFA sous forme de frais d'inscription non remboursables au compte bancaire de NAHPI délivré par la Banque UBA au code bancaire 10033, le code d'agence 05204 et au numéro de compte 0400400000000. Aucune autre forme de paiement n'est acceptée; Le paiement de ces frais d'inscription est le prérequis pour l'inscription en ligne décrit ci-après.
- b) Le remplissage, l'enregistrement en ligne, et la soumission par le candidat du formulaire d'inscription dûment rempli, à l'adresse www.nahpi.cm après paiement des frais d'inscription ci-dessus mentionnés. L'enregistrement en ligne et la soumission de ce formulaire permettra au candidat de télécharger et d'imprimer le **résumé d'inscription** (*Acceptance Slip*) qui sera remis avec les autres documents au surveillant en chef le jour de l'examen écrit à l'entrée de la salle d'examen.
- c) La date limite des inscriptions en ligne est fixée au **Vendredi 12 Septembre 2025**.
- d) Le candidat devra apporter le jour de l'examen, le dossier d'inscription complet qu'il remettra au surveillant avant d'entrer dans la salle d'examen. Ce dossier devra comprendre :
 - L'original du reçu de paiement des frais de concours délivré par la banque UBA (ci-dessus mentionné)
 - Le résumé d'inscription obtenu en ligne après validation de l'inscription ;
 - Une copie certifiée conforme de l'acte de naissance datant pas plus de trois (03) mois;
 - Un certificat médical délivré par un médecin d'État datant pas plus de trois (03) mois;
 - Une copie certifiée conforme du GCE/OL ou du Probatoire ou du diplôme reconnu équivalent datant pas plus de trois (03) mois

- Une copie certifiée conforme du GCE/AL ou du Baccalauréat ou du diplôme reconnu équivalent datant pas plus de trois (03) mois
- Les copies certifiées conformes des relevés de notes du GCE O/L ou Probatoire, et du GCE A/L ou Baccalauréat ;
- Quatre photos d'identité (4x4);
- Une enveloppe timbrée à 400frs portant l'adresse du candidat ;

Article 4: Les candidats sous-réserve des résultats de leurs certificats (mentionnés à l'article 2 ci-dessus) **doivent impérativement attendre la publication de leurs résultats** avant de remplir le formulaire d'inscription en ligne. **Aucun dossier incomplet ne sera accepté.**

NB : L'entrée des faux résultats ou des fausses informations sur le formulaire d'inscription en ligne entrainera automatiquement la disqualification du candidat.

Article 5 : Les candidats sont appelés à se munir de leur carte nationale d'identité ou d'autres documents officiels de photo-identification qui seront présentés aux officiels en charge de l'examen avant leur entrée en salle d'examen.

Article 6: Les épreuves écrites se dérouleront le **Dimanche 21 Septembre 2025** à partir de 8 heures, dans les centres d'examens suivants : **Bafoussam, Bambili, Buea, Douala et Yaoundé.** Les détails sur les centres de concours seront publiés quelques jours avant la date d'examen sur le réseau CRTV ou sur le site internet de NAHPI, www.nahpi.cm.

Article 7: Les épreuves du concours seront organisées comme suit :

Exam Code	Programme	Cycle	Epreuve 1 (1.5 hrs)	Epreuve 2 (1.5 hrs)	Epreuve 3 (1hr)
E01	1. Biotechnologie et Génie des Procédés Alimentaires	Général	General A/L Mathématiques	A/L Biologie et Chimie	Culture Générale
E02	2. Génie Chimique et Procédé Industriel	Général	General A/L Mathématiques	A/L Chimie et Physique	
E03		Technique	Technical A/L Mathématiques	Mécanique Appliquée	
E04	3. Génie Informatique	Général	General A/L Mathematics	A/L Physique	
E05	4. Génie Biomédical et Maintenance des Équipements Biomédicaux	Technique	Technical A/L Mathématiques	Fondamentaux sur les Machines Electriques, Electronique et Electricité	Culture Générale
	5. Génie Météorologique				
	6. Génie Electrique et Electronique				
E04	7. Génie Civil	Général	General A/L Mathématiques	A/L Physique	
	8. Génie Mécanique	Technique	Technical A/L Mathématiques	Mécanique Appliquée	
E03	9. Génie Pétrolier				
	10. Architecture				
E06	8. Génie Minier et Minéral	Général	O/L Mathématiques	A/L Géologie et Chimie	

12

ARRIVÉE

Registres C ELVÉ

DATE ET N°
DE LA
RÉPONSE

Article 8: Le concours sera évalué de la manière suivante :

Epreuve 1 : 35/100 ; Epreuve 2 : 35/100 ; Epreuve 3 : 10/100 ; Etude du dossier : 20/100.

L'étude du dossier prendra en considération la mention ou la moyenne obtenue au GCE O/L et A/L ou au Probatoire et baccalauréat. *Par conséquent, assurez-vous strictement qu'aucune erreur n'aurait été commise lors du remplissage des notes dans le formulaire en ligne si non, votre candidature était disqualifiée.*

Article 9: Il n'y aura pas d'examen oral.

Article 10: Un jury, désigné par l'autorité compétente, établira par ordre de mérite la liste des candidats retenus par programme et la soumettra, dans le strict respect de cet ordre, au Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur pour publication.

Article 11: les candidats retenus qui obtiendront un Diplôme d'ingénieur des Travaux (B.Eng) de l'Ecole Nationale Polytechnique de l'Université de Bamenda après quatre (04) ans d'études seront qualifiés pour l'inscription au programme de Master Professionnel en Ingénierie (M.Eng) d'une (01) année s'ils s'inscrivent immédiatement après

Article 12: Le Vice-Chancellor de l'Université de Bamenda, le Directeur des Accréditations Universitaires et de la Qualité, et le Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique sont responsables de l'implémentation de la présente Décision qui sera enregistrée et publiée en français et en anglais partout où besoin sera.

LE MINISTRE D'ETAT MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR



JACQUES FAME NDONGO